L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 14 NOVEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 14 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camps et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—marchandises sèches, chemises, drap, cashmirs, etc.

Aussi, à sept heures du soir au magasin de J. Turcotte, 158 rue du Canal, continuation de la vente des marchandises du dit magasin.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Encan de marchandises sèches. — La grande vente à l'encan de marchandises sèches au magasin de Mr J. Turcotte, rue du Canal 158, au coin de la rue Baronne, continuera demain, lundi, à 7 heures précises. Des articles de première classe, valant en somme $75,000, seront offerts sans limites ou réserve, et dans cette vente sera compris un beau stock de brochés français, châles, soies noires et aussi de soieries japonaises de la plus fine qualité. Voir l'annonce.

Maison-cottage à l'encan—Voyez l'annonce de MM. Nash & Hodgson pour la vente d'un cottage rue de la Harpe, 66, samedi prochain.

SPECTACLES.

Dimanche, 14 Novembre 1875.

VARIÉTÉS.—Madame l'Archiduc.
ACADÉMIE.—Mlle Lillie Eldridge et toute la troupe
ST-CHARLES.—Thoroughbred.

La loi électorale en France.

Il manquait encore la pierre d'assise à la Constitution de pièces et de morceaux que l'Assemblée nationale de France a réussi à faire depuis la loi de novembre 1873 qui a remis le pouvoir exécutif pour sept ans au maréchal Mac-Mahon. Cette pierre d'assise, c'était la loi électorale. Les gauches républicaines avaient eu, d'abord, la pensée de provoquer un vote sur la dissolution avant l'adoption de cette loi qui, disaient-ils, pouvait aussi bien être votée par une nouvelle Assemblée. C'était le moyen de faire procéder aux élections générales sous l'empire de la loi actuelle qui n'est autre que la loi de 1849. Dans leur pensée, une Assemblée nouvelle issue du scrutin de liste devait donner une majorité républicaine qui aurait faire alors une loi électorale favorable aux vrais républicains.

Mais les gauches n'étant pas assez fortes pour enlever d'assaut un vote de dissolution immédiate, ont dû se résigner à livrer bataille sur le terrain même de la loi électorale et elles ont, en conséquence, mis à profit les vacances pour préparer leurs batteries. Il s'agissait de faire triompher le scrutin de liste sur le scrutin d'arrondissement et en cas de succès, de forcer le Vice-président du Conseil, Mr. Buffet, à se retirer.

La cause du scrutin de liste est plus que faible, elle est insoutenable. Ce système de plébiscite par département qui accorde à certains électeurs le droit de nommer jusqu'à 38 députés tandis que d'autres ne peuvent voter que pour un ou deux, est contraire à l'essence même des institutions représentatives.

Le scrutin de liste est la substitution de majorités factices aux majorités réelles. Il a été inventé comme moyen révolutionnaire, et il peut être utile comme instrument de parti, mais il est foncièrement anti-républicain, anti-démocratique. Le plus simple bon sens indique que le représentation doit se faire par circonscription et que chaque électeur ne doit voter que pour un seul député, celui de sa circonscription.

Mr. Thiers, Mr. Labouloye et les membres du centre gauche qui consentaient comme eux à faire cause commune avec les gauches sur la question du scrutin de liste, avaient tous condamné le système en principe et ils ne s'y rallieront que par expédient. Un pareil aveu était bien compromettant pour la cause et en rendait le succès plus qu'incertain.

Les meneurs l'avaient bien compris. Aussi ont-ils cherché à mêler au débat une question personnelle irritante. Ils ont engagé, depuis plusieurs mois, dans leurs journaux, une campagne d'agressions incessantes contre Mr. Buffet, qu'ils ont représenté comme l'instrument du parti impérialiste, et cela dans l'espoir d'obtenir l'appui d'une fraction des voix légitimistes de l'extrême droite.

Comme on l'a vu, par les dépêches d'hier, leurs efforts ont échoué. Le scrutin d'arrondissement l'a emporté sur le scrutin de liste par une majorité de 31 voix (357 contre 326). C'est là un vote d'une importance capitale.

Bien que le gouvernement eût déclaré qu'il ne faisait pas de cette affaire une question de cabinet, ce succès n'en consolide pas moins le ministère, car il reconstitue une majorité conservatrice qui repousera les nouvelles tentatives que pourrait faire la gauche.

La tactique des adversaires du cabinet avait consisté à faire croire à une division entre les ministres et à opposer M. Dufaure à M. Buffet. Or, le ministre de la justice a pris une attitude qui a dû cruellement désappointer la gauche. " Votre république, a-t-il dit, n'est pas la nôtre; vous n'aurez pas notre confiance ou notre vote. "

Ainsi, M. Dufaure est complètement d'accord avec M. Buffet pour faire la république conservatrice et pour maintenir le gouvernement du maréchal Mac-Mahon envers et contre tous les partis qui cherchent à le renverser.

Il n'est pas douteux pour nous qu'il n'y eût une conspiration bien organisée pour contraindre le maréchal à se retirer après avoir renversé son ministère. Si le scrutin de liste eût triomphé, les gauches ne s'en seraient pas tenues à ce premier succès et elles eussent forcé le ministère à se retirer; elles espéraient alors que le maréchal ne pourrait se résoudre à confier à des ministres pris dans la gauche le soin de faire des élections avec un mode de scrutin si favorable aux révolutionnaires.

Si le Président s'était résigné à cette situation, il eût été bientôt débordé et réduit à l'impuissance.

De quelque façon que les choses eussent tourné pour le cabinet ou le pouvoir exécutif, les élections nouvelles faites avec le scrutin de liste eussent ramené une Chambre composée d'une façon entièrement différente de la Chambre actuelle. L'élément radical eût pu ne pas avoir la majorité dans l'Assemblée, mais il eût, selon toute probabilité, été assez nombreux pour contrôler toute la fraction républicaine de la Chambre et pour entraîner le nouveau le pays vers la pente qui conduit aux abîmes.

Nous eussions vu dans l'adoption du scrutin de liste un danger sérieux pour la France, car il eût compromis la cause de la république conservatrice, la seule qui puisse avoir quelques chances de durée. Avec une majorité de républicains de la veille, ni Thiers, ni Gambetta n'eussent été capables de résister à la pression des intransigeants, et la France eût marché rapidement à une de ces situations qui ne se dénouent que par les aventures et les coups d'Etat.

L'adoption du scrutin d'arrondissement offre une perspective plus rassurante. Elle réduit à quelques grandes villes la prépondérance des radicaux ou intransigeants et elle offre au pays un système de représentation équitable qui lui assure une plus grande liberté dans ses choix.

Ce qui sortira d'élections, faites avec ce mode de scrutin, nous ne saurions le dire au juste. Il dépend peut-être de l'attitude que prendront Mr. Gambetta et ses amis, d'assurer la permanence de la république. Nous sommes convaincu que le maréchal président et ses ministres ne songent nullement à favoriser ni les royalistes ni les impérialistes, et que si leur influence se fait sentir dans les élections, ce ne sera qu'en faveur d'hommes modérés sincèrement ralliés au nouvel ordre de choses. Mais si la république cesse d'apparaître avec un visage aimable, pour employer l'expression de Jules Simon, si les révolutionnaires jettent le masque et cessent de faire de l'agitation, ils ne réussiront qu'à compromettre la cause de la république, en amenant les électeurs conservateurs à porter leurs votes sur les partisans avoués de la monarchie ou de l'empire plutôt que sur des hommes disposés à soutenir le gouvernement actuel.

Pour mener la république à bonne fin, il faut la traiter comme une pyramide et chercher à l'asseoir sur sa base et non sur son sommet. Les républicains français qui ne comprennent pas cela, sont les meilleurs auxiliaires d'une restauration quelconque.

L'adresse de la Compagnie des Levées.

Nos lecteurs ont pu lire dans nos colonnes l'adresse au public de la compagnie des levées, qui se trouve encore reproduite dans ce numéro. Nous aurions beaucoup de choses à dire en réponse aux plaintes contenues dans l'adresse, mais nous ne croyons pas utile de refaire, pour la dixième fois peut-être, l'historique de cette série de lois frauduleuses qui ont servi d'origine à la compagnie des levées.

La direction actuelle, qui se compose de présidents de banque et de grands capitalistes—ajoutons aussi et de grands planteurs—répudie toute solidarité avec les fondateurs de l'entreprise et elle adresse au public une justification de ses motifs et de ses intentions, que nous laissons au public le soin d'apprécier.

Pour nous, l'entreprise, telle qu'elle a été conçue originairement, n'était qu'une immense tentative d'escroquerie. Il eût fallu à la compagnie, pour remplir ses obligations, un capital de plus de vingt millions et elle n'avait pas le premier sou.

Les gens respectables, qui ont pris la suite des monopoles et des entreprises véreuses imaginées par les faiseurs radicaux, se sont étrangement trompés s'ils ont cru en cela faire une chose utile et patriotique, ils n'ont fait qu'ajouter aux difficultés de la situation.

De l'aveu même des directeurs de la compagnie des levées, ils se sont lancés dans une affaire désastreuse, puisqu'après avoir avancé $780,000 ils ont vu leurs actions tomber de quinze à deux ou trois piastres.

N'est-il pas évident qu'il eût mieux valu que Mr Henderson et ses associés laissassent disparaître la compagnie des levées avec son monopole, alors qu'elle n'avait en qu'une existence nominale, que de se lancer dans une entreprise, dont le succès était impossible avec un aussi faible capital que celui dont ils pouvaient disposer.

L'adresse dit naïvement : " La vérité est que si l'Etat était à même de payer comptant pour tout le travail fait, notre compagnie pourrait construire un nombre quelconque de millions de yardes annuellement pour moins que le prix actuel du contrat."

Nous le croyons sans peine, le travail pouvant se faire actuellement à 18 à 20 cents la yarde, quand le prix du contrat est de 50 cents.

La réclamation de la compagnie contre l'Etat dépasse $1,500,000. Remarquons que la compagnie déclare n'avoir avancé, tant avec son capital qu'avec d'autres ressources, que $780,000 ; la différence constitue donc le bénéfice de la compagnie, mais elle prétend avoir perdu $525,000 d'intérêts.

Cette réclamation peut être envisagée à deux points de vue : le point de vue légal et le point de vue de l'équité. Au point de vue légal on peut opposer beaucoup de fins de non recevoir à la réclamation d'une compagnie dont l'origine est entachée d'une illégalité flagrante et contre la charte de laquelle on peut invoquer bien des causes de nullité. Au point de vue de l'équité, on peut dire que l'Etat ne doit pas s'enrichir aux dépens de la compagnie et qu'il doit payer un prix raisonnable les travaux qui ont été bien et utilement faits.

Ce qui nous frappe dans l'adresse de la compagnie, c'est la déclaration de son impuissance à construire, avec le revenu de la taxe, toutes les levées nécessaires, et sa disposition à céder ses droits et son monopole si le gouvernement fédéral veut prendre charge des levées de la Louisiane. C'est là une solution à laquelle tout homme se rallierait volontiers. Mais il ne dépend pas de la compagnie d'y mettre pour condition le règlement de sa créance, qui est maintenant pendante devant les tribunaux.

LA RÉCOLTE DE COTON.—Nous sommes redevables à M. Sam. H. Buck, secrétaire de la Bourse nationale au coton, d'une copie du rapport fait par les différents départements et compilé sous la date du 12 novembre. Nous en extrayons ce qui est relatif à la Louisiane :

Nous avons reçu de 28 paroisses 43 lettres rapportant un temps moins favorable. Un peu plus de la moitié de la récolte a été ramassée et, si le temps est favorable, la totalité sera recueillie pour le 1er janvier. Le rendement comparé avec celui de l'année dernière donnera une augmentation de 12 000 pleinement. Il n'y a pas eu de gelée à glace, mais les orages ont causé beaucoup de dommages.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE L'ASILE DU BON PASTEUR. — Parmi les nombreuses institutions de charité qui abondent dans notre ville, il en est une, qui mérite d'être signalée tout particulièrement à la sympathie des personnes bienfaisantes, c'est l'asile du Bon Pasteur, où près de trois cents malheureuses femmes trouvent un refuge contre les tentations de la misère et du vice. L'œuvre de rédemption entreprise par les Sœurs du Bon Pasteur est une œuvre humanitaire par excellence et chrétienne dans son essence, en même temps qu'une œuvre éminemment utile à la société puisqu'elle tend à ramener au bien tant d'âmes égarées et à diminuer une lèpre funeste. Il faut avoir visité la maison du Bon Pasteur pour se faire une idée du dévouement évangélique que montrent les Sœurs de cet ordre. On reste frappé d'admiration en voyant les miracles de transformation qu'elles opèrent à force de patience, de douceur et de persuasion.

La Maison du Bon Pasteur a, malheureusement, des ressources excessivement restreintes et, ce n'est qu'à force d'économies et de privations personnelles que les bonnes et angéliques sœurs peuvent donner le strict nécessaire à leurs pensionnaires. Nous croyons donc que nos lecteurs et nos lectrices saisiront avec empressement l'occasion qui leur est offerte de venir au secours de cette utile et charitable institution.

Le Club dramatique louisianais, avec la générosité dont il a déjà donné tant de preuves, a consenti à donner le dimanche, 5 décembre, une grande matinée à l'Opéra au bénéfice de la Maison du Bon Pasteur et Madame Vézian et Mesdemoiselles Eve Dableteen et Alphonsine Godin ont gracieusement accordé leur concours au Club pour cette œuvre de bienfaisance. Nous ne doutons pas que les billets, dont le prix n'est que de 50 cents, ne se placent très rapidement. Nous ferons connaître ultérieurement le programme de cette matinée.

RAPPORT ANNUEL DU PRIX COURANT SUR LES RÉCOLTES DE SUCRE ET DE RIZ. — Les éditeurs du *Prix Courant* se proposent de publier en février prochain, sous forme de petite brochure d'un joli format, un rapport annuel sur les récoltes de sucre et de riz en Louisiane. Nous avons reçu un exemplaire en blanc de la brochure qui donne le cadre du travail, et nous appelons l'attention de tous les intéressés sur cette entreprise. Le prix d'un exemplaire est de $5, mais ceux qui prendront six exemplaires ou plus ne payeront que $3 par exemplaire.

TRICOTS FRANÇAIS—A vendre à bon marché au Jackson Store — Encoignure Ste-Anne et Chartres.

☞ Gymnase pour les Dames, 207 rue du Canal.—Le recours des affligés.

ASSESSMENT Nos. 211, 212 et 213. Voyez la colonne des notices spéciales—mort de G. B. Kennessey, J. M. Domingues et Léon Cardellach. Payable au bureau de la " Mutual aid & benevolent Life Insurance Association" de la Louisiane, rue du Camp No 19.

LES DEUX NICHOLSON.—Les deux frères Nicholson, meurtriers du colporteur Marcus Young, qui avaient été condamnés à mort dans la paroisse Coushatta, avaient réussi à s'échapper de la geôle où ils étaient détenus, grâce à la connivence de leurs affidés du dehors. Ils ont été poursuivis par les députés du shérif et, dans une lutte à main armée, avec les représentants de l'autorité judiciaire, George Nicholson a été tué. Son frère Henry a été repris et la sentence à son égard recevra son exécution le 26 novembre.

LE QUATORZE SEPTEMBRE. — Notre confrère Albert Fabre nous prie de faire savoir à ses abonnés et au public qu'il s'est décidé à changer le jour de publication de son journal, du dimanche, au lundi. Le second numéro du *Quatorze Septembre* paraîtra donc demain lundi.

LA MARGUERITE.—Tel est le titre d'une valse composée par Mr Edouard Dejan et éditée par Mr. V. Wehrmann, 139 rue Royale.

THÉATRE DES VARIÉTÉS—Il y avait foule hier matin à ce théâtre et beaucoup de jolies mains ont applaudi mesdemoiselles Geoffroy et Nardyon, et MM. De Quercy, Castel, Duplan et Darcy, dans la *Fille de Madame Angot*. Le soir la *Jolie Parfumeuse* n'a pas eu moins de succès que la veille et l'assemblée était également nombreuse et brillante.

La compagnie doit redonner ce soir *Madame l'Archiduc* qui a obtenu un si grand succès aux deux premières représentations.

Demain lundi, la dernière représentation de la *Fille de Madame Angot* inaugurera la troisième des quatre semaines que doit consacrer à la Nouvelle-Orléans la compagnie de MM. Grau et Chizzola.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le rideau de l'académie se lève ce soir sur une nouvelle étoile, miss Lillie Eldridge, une des actrices les plus *stylish* qui soit jamais venue ici. La réputation d'élégante, dont jouit Miss Eldridge, n'est pas usurpée, disons-le, car nous nous souvenons avoir vu cette artiste l'an dernier, et avoir admiré la richesse de sa garde-robe.

Disons aussi que notre admiration ne s'est pas concentrée sur ses belles toilettes, car elle est douée d'un talent dramatique remarquable.

Son engagement de dure qu'une semaine pendant lequel elle donnera plusieurs pièces de société entre autres : "Tempted," "Robin Gray's Wife" et "Alma."

La représentation de vendredi aura lieu à son bénéfice.

THÉATRE ST-CHARLES.—M. Oliver Doud Byron, après une série de représentations de quinze jours, fait ses adieux ce soir, dans le drame intitulé " Thoroughbred."

Demain, M. Ben DeBar lui succède et débute dans son célèbre rôle de Mawworm. M. DeBar n'est pas étranger à notre public, et sa rentrée en scène sera marquée par un accueil, nous l'espérons, sympathique.

☞ Gymnase pour les Dames, 207 rue du Canal.—Souscription des grandes personnes, $2,00 par mois.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE MUTUELLE DES NOUVEAUX LUSITANIENS.—Les membres de cette ancienne société, si populaire en cette ville, sont convoqués pour demain à 11 heures dans leur salle habituelle, rue Vieille-Levée, entre les rues Ursulines et St-Philippe, pour la célébration du 13me anniversaire de la Société. Les membres devront être en grand uniforme. Ils auront le soir un banquet, rue du Bayou. Voyez l'avis inséré dans une autre colonne.

☞ Gymnase pour les Dames, 207 rue du Canal.—Classes des petites filles, de 3 à 5 heures du soir, $2,00 par mois.

LE TIRAGE D'OR. — Nous sommes heureux d'annoncer que le Théâtre de l'Académie de Musique a été loué par la Compagnie de la Loterie de la Louisiane pour le grand tirage d'Or annoncé comme devant avoir lieu à Noël prochain. Mais le jour de Noël étant pris par la matinée annuelle des jouets d'enfants, il a été convenu que le tirage aurait lieu le lundi suivant, 27 décembre. Il commencera à 9 heures du matin et durera presque toute la journée. Les cérémonies seront accompagnées de musique. Le programme, qui n'est pas encore arrêté, sera annoncé incessamment. Nos lecteurs peuvent être assurés maintenant que dans aucune circonstance ce grand tirage ne sera ni retardé ni ajourné.

☞ Collège commercial de Dolbear, 203 rue du Canal, ouvert jour et nuit. Les étudiants peuvent commencer en tout temps et dans tous les départements.

GRANDE EXHIBITION DE HOWE.

(*Rome Commercial, Rome, Ga., 8 oct.*)

Hier matin, dès 8 heures, les rues étaient foulées de monde de la campagne et des villes voisines, accouru pour voir le Grand Cirque de Howe, qui a été rendu célèbre par les notices flatteuses de la presse. La rue Broad, à Rome, avait l'apparence de Broadway à New York, et il était vraiment très difficile de s'y frayer un passage. On dit beaucoup de bien de cette exhibition, mais on n'en dit pas plus qu'elle ne mérite. Elle donne aux gens tout le plaisir qu'ils en attendent. La parade de la rue n'a pas été seulement la plus grande affaire de ce genre que nous ayons vue depuis la guerre, mais elle a surpassé ce qu'on voyait même avant la guerre. Le cirque était réellement fourni et il n'y avait plus une place à prendre. Les exercices ont été de l'ordre le plus élevé ; ils ne peuvent être surpassés et les animaux sont dressés d'une manière aussi complète qu'on le dit. En un mot, le spectacle a été à la hauteur de ces affiches rouges que les passants regardent avec étonnement. Nous le disons à tous : Si vous voulez voir un cirque profitez de la visite de Howe, car le sien les vaut tous.

☞ De beaux et bons Gilets Tricots Français, au Jackson Store, encoignure Ste-Anne et Chartres.

LA FLEUR DE COQ.—Mr. J. P. Gaerdner, jardinier-fleuriste du troisième district, nous a apporté une fleur très curieuse de la plante qu'il appelle la plante du coq, et dont le nom en botanique est l'Anistolockea labiosa. Cette plante est un ornement pour les jardins, à cause de la forme originale de la fleur qu'elle produit.

☞ Gymnase pour les Dames 207, rue du Canal,—Souscription des grandes personnes, $2,00 par mois.

Unanimité de Paroisses Démocratique.—Nlle-Orléans, 13 novembre 1875.—Une réunion de ce Comité aura lieu LUNDI, 15 courant, à 8 heures et demie r. M. au No 76 Passage de la Bourse, coin Bienville.
13nov—2t P. MALOCHÉE, Président.

AVIS—Les Officiers et les membres de l'Association mutuelle et protectrice des Jardiniers sont prévenus que notre réunion régulière mensuelle aura lieu DIMANCHE, le 15 à 2 heures P. M. précises, dans notre Hall habituel. Une plus grande ponctualité est requise.
Par ordre de V. ANSMANN, Président.
Le secrétaire, G. F. BRAUNER. 13nov—2t

Avis spécial. — **Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levee,** No 57 de la rue Carondelet. — 6 novembre 1875. — Avis est donné que l'élection annuelle de sept Directeurs aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, le LUNDI, 22 du courant, de 11 du matin à 2 heures de l'après-midi.
WM S. E. SEVEY, Secrétaire.
7 nov—7,15,29

Suisses ! Attention !

Une assemblée des Suisses résidant en cette ville, aura lieu le 14 novembre, à 3 heures de l'après-midi, à Harmony Hall, coin Bienville & Passage de la Bourse, pour l'organisation d'une SOCIÉTÉ SUISSE dont le but principal est de conseiller et d'aider les émigrants Suisses et d'assister les Suisses dans le besoin, lorsque ceux qui cherchent de l'occupation.

Le nombre des signatures recueillies dans ce but est déjà considérable—Il ne manque pas de Suisses à la Nouvelle-Orléans à qui la société peut être recommandée, et il est à espérer que tous, en vrais patriotes, se feront un devoir de participer à la fondation d'une corporation dont le besoin s'est fait depuis longtemps sentir.
7 11nov—

AVIS.—Nous, soussignés, comité du " Washington Steam Fire Co. No 20," offrons les services remarquables du Docteur Louis Dentrampes pour ses soins gratuits à Mr. B. Senac, membre de cette Compagnie.
A. J. DESMOND,
F. H. DRAKE,
THEO. H. BRODÉ.
14nov—1t

AVIS.—No 143 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lé, 14 novembre 1875. Les personnes qui ont en dépôt aux gages des objets au dit St-Charles Broker's Office, 143 rue de la Commune, sur lesquels un intérêt est dû depuis le 31 août 1875, sont notifiées par le présent avis d'avoir à payer cet intérêt avant ou le 1er décembre 1875, à défaut de quoi ils perdront tout titre sur leurs propriétés qui seront vendues.
R. H. WOODS, propriétaire.
M JOHN PHEBON, directeur,
en face de l'Hôtel St-Charles.
14nov—Ma,1,8,15

Mariés samedi, le 6 novembre, à 6 heures du soir, à l'Archevêché par le Père Raymond, Mr HENRI BARBÉ, de la Nouvelle-Orléans, à Mademoiselle MARIE-LOUISE FIX, de France.
Pas de cartes.

Décédée à minuit et demie, le 14 novembre 1875, à l'âge de six mois, ZOÉ THÉRÈSE ALCIATOR. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu, aujourd'hui, 14 novembre, à quatre heures précises. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 65, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Décédé, à Bonfouca, Paroisse St-Tammany, le 10 novembre 1875, CÉSAIRE ADOLPHE COUSIN, âgé de soixante-sept ans.

Un service funèbre sera célébré, lundi le 15, à sept heures du matin, à l'église Ste-Marie (Archevêché) pour le repos de l'âme de feue Mme MARTIN, née Camille Leviel. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à cette cérémonie religieuse.
7nov—7t

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana — Au No 19 de la rue du Camp.— Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1875. — Avis est donné aux membres de cette société de la mort de G. B. Kennessey, décédé à la Nlle-Orléans, le 0 mai 1875; de la mort de J. M. Domingues, décédé, à la Nlle-Orléans, le 25 mai 1875; de la mort de Léon Cardellach, décédé, à la Nlle-Orléans, le 30 mai 1875. Ils sont tous dans le cas de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1,25 sur chacun de ces décès, soit au 15 décembre 1875, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG,
7nov—au 14 nov Secrétaire.

Mariages et Décès annoncés dans les journaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

Harry C. Phillips, à Mlle Ella R. Graves.
Charles S. Fisher, à Mlle Carrie C. Wermes.
Thomas Davenport, à Mlle Maria A. Safford.
James A. Breman, à Mlle Mary W. Carroll.
Louis G. Tucker à Mlle Lenu May Divine.
E. A. Léonvat à Mlle Alice Gautrain.
Charles E. Ingalls à Mme Maggie Peters.
Thos. G. Wright à Mlle A. C. L. Watters.
F. A. Stueber à Mlle Mathilde Weber.
James S. Ketchum à Mlle Anna Adele Marcotte.
A. C. Finney à Mlle Bettie Divine.
C. W. Burckett à Mlle Laura Divine.

DÉCÈS.

Mary Kenney, 74 ans, Irlande.
L. L. Brown, 62 ans.
W. E. Hinkney, 30 ans, Louisiane.
Pierre Auguste Couturié, 14 ans et 6 mois, fils d'Auguste Couturié et Virginie Lefebvre.
M. R. Clifford, 25 ans, Louisiane.
Christine Julia G. Benson, 48 ans, Maryland.
John Morton Harrison, 36 ans.
Joseph Harrod, 71 ans, décédé près de New York.
Maurice Casey, 53 ans, Irlande.
Thomas Wm. Marsden, 47 ans, Irlande.
Mathilde Vela, épouse de N. Dannoy, 48 ans, Louisiane.
Aglaé Gordon, femme de J. C. Bienvenu.
Rose Amande Aloupis, 35 ans, Martinique.
Jean Schmitt, 55 ans, Prusse.
Wm. Dooley, 28 ans, Irlande.
Willie, 9 ans, fils de Michael Kernan et Mary McMahon.
Wm. H. Trumell, 24 ans, Maryland.
Rosalie Weil, femme de Samuel Weil, 52 ans.
Un enfant de 14 mois (f), de Nicholas Lighthouse.
Katherine Payewskia, un an et un mois.
John Skelly, 26 ans, Irlande.
Thomas Nash, 25 ans, Irlande.
James F. Hagan, 13 ans et 6 mois, seul fils de James Hagan, Nlle-Orléans.
John G. Boyne, 30 ans.
Henry Lemaire, 31 ans, Nlle-Orléans, décédé à San Francisco.
Veuve Jean Bellonard, 75 ans, Haïti.
Joël Merlin, 18 ans, Nlle-Orléans.
Sim son (alias Lolo) Monde, 65 ans, Nlle-Orléans.
Veuve Laura Ruth Campbell, 40 ans.
Un enfant de William Kernan, un mois et demi.
Owen McManus, 45 ans, Irlande.
Un enfant de 4 ans et demi, de Mme Mary Haughton.

Tapis, Toiles cirées, Rideaux,

17 RUE DE CHARTRES, 17.
BROUSSEAU & SON.
Importateurs.

Offrent, à bas prix, en gross et en détail.

WILTON et AXMINSTER	75	pce.
VELOURS	100	"
BRUXELLES, BODY	250	"
BRUXELLES TAPISSERIE	200	"
TROIS PLIS	60	"
TAPISSERIE et plaiettra Super.	100	"
SUPERFINE FINE, etc	90	"
CHAIN COTON, etc	60	"
VENITIENS pour vestibules et escaliers	75	"
CHANVRE, à dessins et à raies	50	"
TOILES CIRÉES	100	"
NATTES, COCO	70	"
COCO, jute et manille	150	"
RIDEAUX, dentelle et dentelle Nottingham,		
STORES, couvertures de triquie et en gazon,		
BROCATELLE, CORTELINES, TERRIES,		
PEIGNOIRS, FLANELL, CUIR,		
CRIN et IMITATION,		
CORNICHES, Rosettes, Tasseles et Bandes,		
COUTIL à Matelas, toute qualités, à 7 1/2 c. et au-dessus.		
BURLAPS, par balle, pièce et yarde,		
CRETONNES, Satin, Croisné français,		
COUVERTURES de Tables et couvertures Violettes en rouge de triquie et en gazon,		
BAGETTES, DESCALIERS, Glande de lit et de pelerin, etc., etc.		

14 nov—Dim, Mar, et Ven PP

WORKINGMEN'S BANK.

(BANQUE DES TRAVAILLEURS.)

94.....RUE DU CANAL.....94

VOR. MAIGNAN, Président. J. B. CAMORS, Vice-Président.
J. B. MONDIEGT, Caissier.

Affaires de Banque en général, et Caisse d'Epargnes.

Intérêt sur les dépôts payé semi-annuellement.

Certificats de dépôt payables sur demande ou à date fixe avec intérêt fixé de gré à gré.

LETTRES de change et de crédit sur les villes ci-après:

Angers,	Montpellier,
Angoulême,	Nîmes,
Bordeaux,	Nice,
Bergerac,	Niort,
Bayonne,	Périgueux,
Cette,	Poitiers,
Châtellerault,	Pau,
Lyon,	Paris,
Orléans,	St-Jean d'Angely,
Marseille,	Toulouse,
Havre,	Lisle,
Rouen,	Tarbes,
Tours,	Nancy,
Meaux,	Blois,
Calais,	Metz.

POUR la convenance des classes ouvrières et de ceux de ses clients qui n'ont pas le temps de faire leurs affaires de 9 à 3 heures, cette banque a décidé, le 1er octobre, est ouverte, pour recevoir les dépôts seulement, tous les soirs de 6 à 7 heures.
J. B. MONDIEGT, Caissier.

GRAND SACRIFICE

—DE—

Marchandises Sèches,

—AU—

CRESCENT STORE,

17 rue Bourbon, près Canal.
DIX POUR CENT DE MOINS QUE LES PRIX D'ENCAN.

Indiennes Sprague à 5 cents la yarde.

PAS DE HUMBUG.

Toutes nos marchandises sont achetées et vendues pour du comptant.
Venez voir avant d'acheter ailleurs.
14nov—1t

Avis de M. Wood—Mes amis et le public en général, sont respectueusement priés de suspendre leur opinion quant à ma culpabilité ou à mon innocence, jusqu'à ce qu'il me soit permis de m'expliquer et de défendre. Jusqu'ici mes accusateurs ont fait comme ils l'entendaient. J'affirme que chacune des charges portées contre moi, est fausse et malicieuse et que je prouverai ce que j'avance.

Ces charges sont non-seulement fausses, malicieuses et diffamantes ; mais encore qui été inventées, imaginées et machinée par des conspirateurs ; clandestins, mes ennemis, sont des hommes vicieux, indignes et corrompus, et en qui le public n'a aucune confiance.

Les dénonciations faites à l'égard de ma culpabilité et de ma complicité avec quelqu'autre personne, dans les charges portées contre moi, l'ont publié les journaux de la ville, sont fausses, malicieuses et diffamantes ; et particulièrement celle concernant ma culpabilité ; que j'ai cherché à tuer ou à ôter la vie du monde évité une arrestation, ou toute intimation que je m'en suis sauvé ne se refusera pas charges, sont volontaires, perfides, malicieuses et fausses.

Respectueusement,
JAMES WOOD.
Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1875.
13nov—1t

CAFE BISMARCK,

42 rue Royale, près Canal.
Tous les soirs
GRAND CONCERT,
donné par le célèbre orchestre des DAMES VIENNOISES,
avec le concours de plusieurs autres artistes renommés.

Continuellement nouveau programme. Cette semaine seront exécutées, entre autres, des pièces favorites de La Fille de Madame Angot, Girofle-Girofla, La Grande Duchesse de Gérolstein, La Jolie Parfumeuse, Barbe Bleue, &c., &c.
14nov—

Si vous cherchez la perfection dans le

THÉ OU LE CAFÉ,

ALLEZ AU
Grand dépôt de Thé de la Chine ET DU JAPON,
5.....Rue du Camp.....5
(A une porte de la rue du Canal)

Où l'on grille et moud du café tous les jours.
14nov—1t

Amandes de Tarragonne (Nouvelles.)

50 barils Ale de J. Jeffrey & Co.
20 caisses Moutarde anglaise de Coleman.
25 sacs Amandes de Tarragone.

Saumon fumé,	Choucroute conservée,
Gros hareng fumé,	Sauciasse fraîche,
Anguille de Mayenne,	Fromage de Brie,
	do Neufchâtel.

En débarquement et à vendre par
B. SOLARI & SONS,
14nov—Mi 15 rue Royale et 75 rue du Camp.

DANZIGER,

Offre un choix attrayant de Marchandises Sèches

—CETTE SEMAINE—

Et signale à l'attention,
2 caisses POPELINES pour robes, à 10 cts la yarde, valant 25 cts.
2 caisses POPELINES pour robes, à nouveaux effets, à carreaux, à 15 cts, valant 30 cts.

—EGALEMENT—

La grande réduction dans tout leur département de soieries

Soieries noires, vendues à $1 75, réduites à $1 25
Soieries noires, vendues à $2 00, réduites à $1 50
Soieries noires, vendues à $2 25, réduites à $1 75
Soieries noires, vendues à $2 50, réduites à $2 00
Soieries noires, vendues à $2 75, réduites à $2 25
Soieries noires, vendues à $3 00, réduites à $2 50
Soieries noires pour doublures, vendues à 75, 90 cts et $1.

Nous déballons en ce moment et exposerons en vente LUNDI, 15 du courant :

1 caisse CHALES Ottoman de dames, à 66, valant $1 25.
1 caisse DAMASS table, en fil phr, à 47 cts la yarde, valant 65 cts.
100 paires RIDEAUX en dentelle Nottingham, à $1 00 la paire.
50 pièces ALPACAS noir, à 30 cts la yarde, valant 40 cts.
100 douzaines BAS fnir, pour dames, à $3 50 la douzaine, valant $5.
100 douzaines GANTS de peau de chevreau noire bonne qualité, pour dames, à 50 cts la paire.
50 douzaines GANTS de peau de chevreau, en couleur, de toutes grandeurs, à $1, valant $1 75

Et un immense choix de
MANTEAUX,
CHALES,
COUVERTURES,
COMFORTERS,
IMPERMEABLES DE DAMES,
IMPERMEABLES D'ENFANTS,
IMPERMEABLES DE DEMOISELLES
&c., &c., &c.

Aux magasins de

DANZIGER,

Au No 203 de la rue du Canal, entre Bourbon et Bienville.

Aux Nos 224 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.
14nov—1f

DÉPOT DE GLACES

Françaises et Allemandes,

L. UTER,

AGENT,

No 38 RUE ROYALE, No 38.

Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand avantage à s'adresser à lui avant d'acheter ailleurs l'un des articles suivants :

Glaces Françaises et Allemandes de toute espèce et de toutes grandeurs ; Gravures, Lithographies et Chromos, unis et coloriés, Cadres de Photographies, en bois doré et en bois sculpté ; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de forme ovale, en noyer, et en bois de rose ; Corniches et Stores de fenêtres, Bandes de rideaux, Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté ; Moulures pour cadres, de tous genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage des artistes.

La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres.

P. S. — Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix.
1nov—DMeVJmPP

Vente pour écouler

—DE—

MARCHANDISES SÈCHES

NOTRE importation d'étoffes à robes excédant de beaucoup la demande, nous commencerons, à dater de LUNDI, 15 novembre 1875, à l'offrir, en entier, à une réduction de vingt pour cent sur nos prix actuels.

Les ac